



Procès-verbal de la séance du Conseil Général de Villars-Epeney du 20 juin 2023

Président : Monsieur Hichem Tabka

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communications du président du Conseil Général
5. Election du Président, des Vice-Présidents et des Scrutateurs (juillet 2023 à juin 2024)
6. Election d'un deuxième suppléant à la Commission de Gestion et Finances
7. Préavis n°10 - SDIS
8. Préavis n°11 - Comptes 2022
9. Rapport de gestion 2022
10. Communications de la municipalité
11. Propositions individuelles et divers

La séance se tient à la salle de Commune à Villars-Epeney.

Le président ouvre la séance à 20h05.

1. APPEL

Sur un total de 22 membres, **15 sont présents**, et 7 sont excusés. Le **quorum** (33% des membres du Conseil Général) **est donc bien atteint**.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13.12.2022

Personne ne souhaite modifier l'ordre du jour.

En l'absence de remarques ou questions, le **procès-verbal du 13.12.2022 est adopté** à 12 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

3. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Assermentation de Madame Nathalie L'Her, Madame Malika Sciacaluga et Monsieur Sébastien Wehrlen.

4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Président n'a qu'une seule communication à faire. Il souhaite atteindre la tranquillité et la sérénité dans notre commune, il pense que tout le monde a à y gagner. Il espère que ce conseil va se dérouler de la meilleure façon possible. « Tout le monde a son opinion, on peut tous avoir des divergences, on peut tous les exprimer, faisons- le de façon paisible et calme ».

5. ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES SCRUTATEURS (JUILLET 2023 A JUIN 2024)

Le président demande s'il y'a des candidats pour la présidence. François Rouiller propose que Hichem Tabka reste président. Ce dernier accepte de prolonger son mandat.

Hichem Tabka est renommé au poste de président du Conseil Général par acclamation.

Le président demande s'il y'a des candidats à la vice-présidente ou si nous continuons avec les membres déjà en place.

François et Corinne Roulier acceptent de continuer leur mandat et sont acceptés par acclamation.

Les mêmes scrutateurs sont également renommés à leur poste par acclamation.

6. ELECTION D'UN DEUXIEME SUPPLEANT A LA COMMISSION DE GESTION ET FINANCES

Le président demande s'il y'a des candidats pour le poste, en remplacement de Michael Tomov qui est désormais membre de la municipalité. Peri Handschin propose de nommer Séverine Yerly. Cette dernière accepte.

7. PREAVIS N°10 - SDIS

Le président demande à la présidente de la commission de gestion et finances, Peri Handschin, de lire le préavis. La commission de gestion et finances, à l'unanimité, propose au conseil d'accepter le préavis n°10 tel que présenté.

Le préavis n°10 est adopté à la majorité (17 voix pour, 0 contre et 0 abstention).

8. PREAVIS N°11 – COMPTES 2022

La présidente de la commission de gestion et finances, Peri Handschin, lit le rapport de la majorité et recommande au conseil d'accepter les comptes 2022 par deux voix contre une.

Monsieur Bernard Duthé lit le rapport de minorité et recommande au conseil de ne pas accepter les comptes communaux de l'exercice 2022.

Madame la vice-syndic, Mary-Claude Gondoux, ainsi que Madame la boursière, apportent des réponses et justificatifs à certains points relevés dans le rapport de minorité.

Monsieur Heinzer demande des précisions sur la procédure. Généralement, de son expérience, la séance de la commission de gestion et finances, est accompagné par la boursière ainsi que du municipal des finances, ce qui permet de contrôler les comptes et poser toutes les questions nécessaires, et ainsi d'avoir toutes les réponses pour établir leur(s) rapport(s). Monsieur Heinzer demande pourquoi cela ne s'est pas passé de cette manière. Le président du Conseil Général répond que cela ne c'est passé comme cela pour diverses raisons, notamment un manque de disponibilité des divers intervenants mais également du fait de la manière dont les autres commissions de gestion et finances se sont déroulées. Le président ajoute que le but ultime serait que la commission de gestion et finances puisse à l'avenir de réunir au complet pour les prochaines échéances afin d'obtenir une certaine sérénité.

Monsieur Heinzer ajoute qu'il est normal que le conseil de gestion et finances fasse un rapport, car elle est responsable de la gestion de la commune. Madame Peri Handschin fait remarquer qu'il est impossible à la commission de gestion et finances de suivre toute l'année la gestion des finances de la commune, étant donné qu'ils ne disposent que de deux heures pour éplucher les classeurs avec les entrées et les sorties des comptes.

Monsieur Heinzer précise que la commission de gestion et finances décide de la manière dont elle opère son travail, mais que l'attribution de la commission de gestion et finances est beaucoup plus large que de simplement vérifier la comptabilité. Il précise qu'il ne sous-entend pas que la commission de gestion et finances avait mal réalisé son travail.

Madame la municipale Mary-Claude Gondoux nous informe que si la municipalité arrivait à avoir un dialogue constructif avec tous les intervenants cela ne poserait pas de problème. Elle précise que le dialogue est impossible avec un membre de la commission de gestion et finances, qui, selon ses dires, ne veut rien entendre. C'est pour cette raison que les échanges se font désormais par courriel et non plus de vive-voix.

Les membres du conseil passent au vote.

Le préavis n°11 est adopté à la majorité (15 voix pour, 2 contre et 0 abstention).

9. RAPPORT DE GESTION 2022

Monsieur le président demande à la municipalité de le présenter. Madame la syndic répond que le rapport est complet mais que la municipalité se tient à disposition pour répondre à toutes les éventuelles questions.

Ce rapport a pour but de donner de la transparence sur les diverses activités de la municipalité.

Monsieur Heinzer remercie la municipalité pour ce rapport qui selon lui est très détaillé et transparent.

Madame Peri Handschin demande à la municipalité d'éclaircir toutes les démarches qui ont été entreprises pour la rénovation de la STEP. Les deux propositions retenues sont de faire des modifications pour 505'000.- ou alors de faire le raccordement jusqu'à Yvonand pour plus d'un million. De son avis, ce projet nécessiterait un endettement énorme pour une commune comme la nôtre ce qui n'est pas soutenable. Elle demande s'il fait vraiment sens de ne se référer qu'à un seul rapport d'ingénieur ou si ne devrions pas prendre plus de temps pour étudier d'autres possibilités.

Monsieur le municipal Tomov répond que la municipalité est encore en phase de réflexion. Le projet n'est encore que dans sa genèse à l'heure actuelle. La municipalité tiendra les habitants informés de l'avancement du projet. Il rappelle que la STEP a fait son temps, qu'elle répondait à des normes à l'époque de son installation (1994), mais que ces normes ont évolué et qu'elle ne correspond plus aux normes actuelles.

Le président félicite la municipalité pour leur rapport, très bien rédigé et précis. Il rappelle également que Villars-Epeney compte moins de 100 habitants soit l'équivalent d'un immeuble à Yverdon. Un projet tel que celui d'améliorer les performances de la STEP doit aussi prendre en compte les faibles quantités en valeur absolue de micro et macro polluants qui seraient rejetés comparé à des communes beaucoup plus grandes.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Madame la syndic a trois communications.

- Lors d'une assemblée de la Sagenord (le fournisseur d'eau de la commune) du 5 avril 2023, décision a été prise d'augmenter le tarif de l'eau de 1.90 CHF à 2.20 CHF pour 2024. Cette augmentation fait suite au contexte économique actuel mondial. Une information tout-ménage à ce sujet devrait suivre d'ici à la fin de l'année.
- A la demande d'exploitations agricoles du village il est rappelé aux propriétaires de chiens que lors des promenades en forêt, lisières de forêts et prairies attenantes situées en zone agricole, les chiens doivent être tenus en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet. Ces directives viennent directement de la direction générale de l'environnement, pour la protection de la faune sauvage durant la période de reproduction.
- Les festivités du 1^{er} août auront lieu le 31 juillet au refuge de Clar-Chanay sur le même principe que les années précédentes. Les habitants recevront les invitations d'ici à la fin du mois de juin.

Monsieur le municipal Tomov nous rappelle que l'hiver dernier la municipalité avait informé au sujet des points de rencontre d'urgence en cas de pénurie d'électricité. Ces mesures doivent être renouvelées pour cette année, et le point de rencontre va à nouveau se trouver à la maison de commune. Afin de pouvoir l'exploiter, la municipalité va être la recherche de bénévoles. Une demande tout-ménage va prochainement être envoyée aux habitants.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Monsieur Wehrlen (nouveau conseiller, unique sapeur-pompier volontaire du village) aimerait préciser que par rapport aux jeunes sapeurs-pompiers, ceux-ci n'interviennent pas en cas de sinistre. C'est une activité comme le football ou le basketball, les jeunes vont apprendre à se familiariser avec les éléments du métier mais, bien entendu, ils ne vont pas intervenir sur des cas de sinistres réels.

Madame Handschin aimerait parler des bacs à fleurs aux entrées du village. Selon elle, ils représentent quand même notre commune. Ces bacs ne sont plus entretenus malheureusement. Elle propose de mandater les jardiniers qui gèrent actuellement les bacs à fleurs d'Yvonand.

Madame la syndic demande à Madame Handschin si elle serait intéressée à s'en occuper (avec le support financier nécessaire). Un(e) suppléent(e) serait aussi nommé(e) afin de s'en occuper lors des absences de Madame Handschin.

Monsieur Cornamusaz serait d'avis qu'on les enlève. Madame Handschin dit qu'il faudrait en effet les enlever et attendre que la commune puisse accepter un budget nécessaire pour mandater des jardiniers professionnels, le cas échéant dans quelques années. Monsieur Tomov répond que la municipalité prend le point et informera Madame Handschin de leurs propositions.

Madame Handschin propose de planter des rosiers tapissant dans les trous laissés par le retrait des arbres dans la pente à l'entrée du village. La municipalité rappelle que les bûcherons chargés de tondre les talus doivent toujours pouvoir tondre la pelouse et qu'ils risquent d'abimer les rosiers. La municipalité prend également le point et vont faire une proposition.

Jean-Daniel Roulier nous informe qu'au cimetière il n'est quasiment plus possible d'accéder au robinet à cause de la taille du sapin au fond du cimetière. Monsieur le municipal Cornamusaz va contacter les bûcherons et leur demander de s'en occuper.

Monsieur le président clôt la séance à 21h12.

Le Président

Le secrétaire